

## PNR MONT VENTOUX

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023- BUDGET PRINCIPAL M57

### BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET PRINCIPAL M57

Note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinée à l'information des citoyens (article L 2313-1 du CGCT).

#### 1- Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population, ...

Depuis le décret du 28 juillet 2020 portant classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, sont membres du Syndicat mixte :

- La **Région** Sud-Provence Alpes Côte d'Azur
- Le **Département** de Vaucluse
- **3 intercommunalités** : Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Communauté de Communes Vaison Ventoux, Communauté de communes Ventoux Sud
- **37 communes** : Aubignan • Aurel • Bédoin • Blauvac • Brantes • Caromb • Carpentras • Crestet • Crillon-Le-Brave • Entrechaux • Faucon • Flassan • Le Barroux • Le Beaucet • Malaucène • Malemort-Du-Comtat • Mazan • Méthamis • Modène • Monieux • Mormoiron • Pernes-Les-Fontaines • Puyméras • Saint-Christol d'Albion • Saint-Didier • Saint-Hippolyte-Le-Graveyron • Saint-Léger-Du-Ventoux • Saint-Pierre-De-Vassols • Saint-Trinit • Sault • Savoillans • Vaison-La-Romaine • Velleron • Venasque • Villes-Sur-Auzon et depuis le 20 septembre 2022 : Saint-Marcellin-Lès-Vaison et Saint-Romain-en-Viennois

**Sont partenaires invités aux réunions du Comité Syndical** : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Carnets du Ventoux, Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse, France nature environnement, la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

#### 2- Résultat comptable de l'exercice 2023 (compte administratif)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses 2023 :	1 822 853,12 €	Dépenses 2023 :	232 543,35 €
Recettes 2023 :	1 914 002,16 €	Recettes 2023 :	157 052,34 €
<b>Résultat 2023 :</b>	<b>+ 91 149,04 €</b>	<b>Résultat 2023 :</b>	<b>- 75 491,01 €</b>

Résultat reporté clôture 2022 des deux sections

Fonctionnement : + 704 285,10 €

Investissement : + 689 011,02 €

Total cumulé résultat de clôture :

Section de fonctionnement : + 795 434,14 €

Section d'investissement : + 613 520,01 €

### Eléments d'explication du résultat 2023 en section de fonctionnement :

Il est à mettre en perspective du versement d'avances de subvention de l'Etat pour la mise en œuvre du programme « Mieux manger pour tous » (40 000 euros) et pour le développement de résidence artistique de territoire (10 000 euros) et de la Région Sud (5 000 euros) ainsi que du versement d'une subvention exceptionnelle du département (50 000 euros) et d'une augmentation de la participation annuelle de la DREAL (30 000 euros) ainsi que la participation aménités des communes (15 694 euros)

### Bilan des investissements au compte administratif 2023

Le syndicat a réalisé des études et à acquis des immobilisations en 2023 pour 189 683 euros. Il s'agit essentiellement de :

- l'acquisition d'éco compteurs,
- la redéfinition et établissement du plan de jalonnement de l'itinéraire cyclable du Tour du Ventoux, - la réalisation des livrables de l'Atlas de la Biodiversité Communale 2021-2023,
- les interventions dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées aux travaux de réhabilitation sur la partie sommitale,
- la réalisation d'un relevé topographique des terrains et bâtiments de la ferme St Agricole à Savoillans,
- remplacement de matériel informatique ainsi que
- l'acquisition de 2 VTT électriques tout terrains....

Les opérations de transfert entre sections impactent la section d'investissement en recettes pour l'amortissement des immobilisations et en dépenses pour l'amortissement des subventions reçues pour l'acquisition de ces immobilisations. Le delta 2023 est de 72 993 euros. (excédent généré en section d'investissement par les opérations d'ordre)

### 3- Priorités du budget 2024 :

Le budget prévisionnel 2024 confirme les orientations prises en 2022 et 2023 tout en les confortant pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans la charte.

Pour l'année 2024, voici les principales actions qui font l'objet d'une mobilisation financière dédiée :

- Le déploiement de 24 **Gardes Forestiers Régionaux** (écogardes) dans le cadre du dispositif « Guerre du feu » déployé par la Région (montant total 210 084 €) ;
- **L'Atlas de la Biodiversité Communale** sur les 8 communes du Beucet, Mazan, Méthamis, Mormoiron, Saint Didier, Saint Pierre de Vassols, Venasque et Villes sur Auzon à hauteur de 107 566 € de dépenses ;
- Notre territoire a été retenu dans le cadre d'un projet européen de coopération pour travailler sur des initiatives de gestion durable des ressources naturelles, d'adaptation au changement climatique, de promotion des énergies renouvelables. Le projet « **Res'MAB** » vise donc à promouvoir des solutions d'adaptation innovantes dans les réserves de biosphère Méditerranéennes. 94 000 euros seront consacrés à des actions et permettront l'embauche d'un.e chargé.e de projet agriculture et changement climatique ;
- L'animation des trois **sites Natura 2000** (Sommet Ventoux, Gorges de la Nesque et Ouveze Toulourenc) pour un montant total de 75 290 €. L'animation du site Natura 2000 Ouveze Toulourenc est assurée par la chargée de mission également à mi-temps sur les ressources en eau. ;
- La conduite des actions liées à la **réhabilitation du sommet Ventoux** aux côtés du Département de Vaucluse (54 050 €) ;
- Le déploiement des **Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)** et la mise en œuvre d'une **Charte Forestière de Territoire** (112 693 € animation et le pilotage) ;
- Le soutien à l'ingénierie du parc pour favoriser la **transition énergétique et climatique** du territoire, 115 000 euros obtenus du Fonds Vert permettront l'embauche pour 2 ans d'un.e chargé.e de projet énergie-climat ;
- L'accompagnement et l'animation des **Espaces Naturels Sensibles** (animation, pilotage, rédaction des plans de gestion) aux côtés du Département (19 685 €) ;
- Le déploiement progressif de la **Marque Valeurs Parc** au bénéfice des produits agricoles tout en continuant la labellisation des prestataires touristiques ;

- La structuration des **activités de pleine nature et la gestion des flux** pour un montant total de 61 143 € ainsi que l'entretien des parcours vélo, VTT et trail (20 075 €) ;
- L'animation du **programme Leader** avec le démarrage de la nouvelle programmation 2023-2027 accompagnée d'une campagne de communication (148 372€). Une série de témoignages de porteurs de projets sous forme de bulles sonores sera réalisée ainsi qu'un livret bilan de la précédente génération ;
- La continuité du **Projet Alimentaire Territorial** avec une candidature à la phase II du projet qui permettra de financer une partie des actions prioritaires définie dans la phase initiale du PAT. Le Parc a également obtenu un financement de 40 000 € annuel pendant 3 ans auprès de la DREEST dans le cadre de l'appel à projet « **Mieux manger pour tous** » pour soutenir les actions du projet alimentaire territorial dans la lutte contre la précarité alimentaire ;
- La poursuite du programme « **Ecocitoyenneté et solidarité à l'école, au collège et au lycée** » avec le **transport des lycéens** (12 000 €) et l'**accompagnement des animations en milieu scolaire** financés par la Région Sud (59 100 €) et les Communes dans le cadre de la dotation aménité ;
- Dans le cadre de la culture, des **résidences d'artistes** soutenues par la Région Sud et l'Etat se tiendront dans le Ventoux comme dans les autres parcs de la région (15 000 € dédiés) ;
- La programmation automnale du **festival Ventoux Saveurs** à hauteur de 42 000 € pour lequel un financement est sollicité auprès de la Région Sud, du Conseil départemental de Vaucluse, des communes dans le cadre de la dotation aménités et du Crédit agricole Provence Alpes ;  
Les « **Rendez-Vous du Parc** », proposant une offre de découverte et de sensibilisation aux patrimoines à destination du grand public, programmée avant l'été, pour 14 500 €.

#### 4- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement 2024

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel 2024 en fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 3 017 878,00 €.

##### a. Les dépenses

Les principaux postes de dépense sont :

- Les frais de personnel (Chap. 012) qui représentent 52,07 % des dépenses totales soit 1 571 300 euros. Ce chapitre comprend les salaires et charges des personnels mais aussi les coûts environnés liés à la masse salariale (médecine du travail, tickets restaurants, assurance du personnel, adhésion au Comité National d'Action Sociale...) ;  
Principal poste de dépenses budgétaires, l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention. A ce jour, elle est constituée de 20 agents. En 2024, la masse salariale sera en augmentation. L'équipe se conforte encore en technicité et en expertise pour répondre aux enjeux du territoire identifiés dans la charte. Trois nouvelles embauches sont prévues : un chargé de projet planification et projets villageois durables, un chargé de projet agriculture et changement climatique et un chargé de projet énergie climat. L'équipe sera constituée de 13 agents de catégorie A, 6 agents de catégorie B et 4 agents de catégorie C. Il y aura également un écogarde de plus sur la campagne 2024.
- Les charges à caractère général (Chap. 011) s'élèvent à 1 178 196 € et représentent 39,04 % des dépenses totales. Elles comprennent les charges liées au fonctionnement normal des services mais aussi les études et les prestations externes mobilisées dans le cadre du programme d'actions 2024 ;
- Les opérations de transfert entre sections (Chap. 042) pour un montant de 152 566 € ;
- Les charges de gestion courante (Chap. 65) pour 92 816 € soit 3,08% des dépenses totales. Elles comprennent les dépenses liées aux indemnités et frais de mission des élus et les adhésions aux divers réseaux tel que la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, le Comité MAB France, le réseau Interparcs, l'Agence régionale pour l'Environnement...

Il faut également signaler le fait que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux pilote des programmes d'animation territoriale qui accompagnent de nombreux porteurs de projets publics ou privés dans différents domaines (agriculture, tourisme, développement économique, vie associative, culture, environnement...). Ces postes sont pris en charge en totalité par l'Europe, l'Etat ou les collectivités locales (Région et Département). Cela représente :

- 1,8 ETP en charge du programme Leader Ventoux (61 communes / 5 intercommunalités) pour l'année 2024 sur les crédits dédiés à l'assistance technique ;
- 1,5 ETP pour assurer l'animation et la gestion de trois périmètres Natura 2000 (Mont Ventoux, Gorges de la Nesque, Ouvèze Toulourenc,).

## b. Les recettes

Les recettes de fonctionnement proviennent en premier lieu des participations statutaires (Région, Département, Communes, EPCI). Elles s'élèvent à 1 056 942 euros pour l'année 2024.

Participations statutaires	Montant
Région	500 000 euros
Département	316 000 euros
EPCI	35 000 euros
Communes partiellement classées (Aubignan, Carpentras, Pernes les fontaines, Velleron)	80 500 euros
Autres communes du périmètre (3 € par an et par habitant)	125 442 euros
<b>TOTAL</b>	<b>1 056 942 euros</b>

Les **subventions d'ingénierie** (Leader, Natura 2000...) s'élèvent à 640 789 euros (soit 40,78 % de la masse salariale prévisionnelle 2024). L'Etat contribue également de manière spécifique au fonctionnement de l'ingénierie du PNR à hauteur de 150 000 € par an.

Depuis 2023, les communes bénéficiaires de la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales participent à hauteur de 10 % de leur dotation, au financement des actions du programme éducatif, des rendez-vous du Parc et à la programmation du festival Ventoux Saveurs.

En complément des recettes statutaires et des dotations, des ressources supplémentaires sont perçues chaque année grâce au patrimoine du Syndicat mixte (locations ou DSP). En 2024, les **redevances prévisionnelles et les loyers prévus** s'élèvent à 32 297 euros.

### 5- Montant du budget consolidé (et des budgets annexes) : sans objet

### 6- Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuel.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel 2024 en investissement, s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 1 055 791 €.

Les opérations envisagées en 2024 concernent principalement le patrimoine du Syndicat mixte.

La cession de la distillerie de Saint Christol a été signée le 4 janvier 2024.

Un ensemble de diagnostics (structures, architecturaux, thermiques...) et étude de faisabilité technique liés à la rénovation des bâtiments patrimoniaux du syndicat à Savoillans a été confié dans le cadre d'une procédure de marché à un groupement dont la SARL LAHONDES-GONZALEZ est mandataire.

Ce travail devrait permettre une aide à la prise de décision en ce qui concerne les actifs du Parc.

Des investissements financés à 80% par le Contrat de parc triennal de la Région Sud sont également proposés (Signalétique Parc : 9 893 € TTC et Déploiement des relais du PNR et stand parc : 150 194 €) TTC.

## 7- Niveau de l'épargne brute ou caf et niveau de l'épargne nette

L'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement					
En Euros	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Produits de gestion (A)</b>	<b>1 331 580 €</b>	1 707 015,00 €	1 600 270,11 €	1 942 448,25 €	1 858 864,47 €
<b>Charges de gestion (B)</b>	<b>1 063 998 €</b>	1 417 678,00 €	1 418 058,12 €	1 812 830,54 €	1 695 173,43 €
<b>Excédent Brut de Fonctionnement (A-B)</b>	<b>267 582,08 €</b>	<b>289 337,00 €</b>	<b>182 211,99 €</b>	<b>129 617,71 €</b>	<b>163 691,04 €</b>
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>20,10%</i>	<i>16,95%</i>	<i>11,39%</i>	<i>6,67%</i>	<i>8,81%</i>
Résultat financier (en plus ou en moins)	-4 051,00 €	- 3 293,00 €	- 2 241,00 €	- 338,40 €	- 451,20 €
	-432,7	- €	- 4 724,41 €	- 8 393,89 €	- €
<b>CAF Brute</b>	<b>263 098,38 €</b>	<b>286 044,00 €</b>	<b>175 246,58 €</b>	<b>120 885,42 €</b>	<b>163 239,84 €</b>
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>19,76%</i>	<i>16,76%</i>	<i>10,95%</i>	<i>6,22%</i>	<i>8,78%</i>
Annuité en capital de la dette	656,60 €	- €	- €	- €	
<b>CAF NETTE</b>	<b>262 441,78 €</b>	<b>286 044,00 €</b>	<b>175 246,58 €</b>	<b>120 885,42 €</b>	<b>163 239,84 €</b>
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>19,71%</i>	<i>16,76%</i>	<i>10,95%</i>	<i>6,22%</i>	<i>8,78%</i>

## 8- Niveau de l'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte est libéré de tout emprunt depuis 2019.

### Ligne de trésorerie

Une ouverture de crédit permet, lorsque cela s'avère nécessaire, de financer les besoins de trésorerie dans l'attente des versements de subventions. Au 1er janvier 2024, et en l'absence de besoin, le Syndicat mixte n'a pas lancé de consultation pour recourir à une ligne de trésorerie. Il est toutefois prévu une somme au BP 2024 dans le cas où une ouverture de crédit serait nécessaire pour cet exercice.

## 9- Capacité de désendettement. Sans objet

## 10- Niveau des taux d'imposition. Sans objet.

## 11- Principaux ratios :

Principaux ratios BP 2024	
1- dépenses réelles de fonctionnement / population	31,15
2- recettes réelles de fonctionnement / population	23,64
3- dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,55
4 -En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0

## 12- Effectifs de la collectivité et charges de personnels.

Au 31-12-2023, la collectivité comptait 20 agents.

Au 31-12-2024, la collectivité comptera 23 agents.

### Frais de personnel 2024

Traitement	1 081 300,00
Cotisations et charges patronales	425 400,00
Autres charges de personnel	64 600,00
Total Chapitre 012	1 571 300,00

\*\*\*\*\*